

**Commune de Sainte-Montaine****Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du 14 avril 2023, convoquée le 7 avril 2023  
Délibération n° 2023-04-14**

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 7	Vote : 9 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Etienne FENART (a donné pouvoir à Nicolas RAFFESTIN) et Igor OLSEVSCHI (a donné pouvoir à Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Michèle KUBICKÉ

**Objet : Vote du budget primitif 2023 de la commune de Sainte-Montaine**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2023 de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 458 977.98 €
- **Section d'investissement :** 416 275.91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2023 de la commune de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par le Maire.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,  
Michèle KUBICKÉ



Le Maire,  
Jean-Yves DEBARRE

